

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

#### 4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

#### Séance du 16 octobre 2019

CD20191016\_34  
id. 4815

*Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum :16*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)*

*Absent(s) :*

*M. BAYLET, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, M. ROGER, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### DÉLIBÉRATION

#### AVANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE

---

Comme chaque année, la réunion à l'occasion du vote de la décision modificative permet de faire le point sur l'avancement des divers programmes de voirie départementaux.

## **I – BILANS DES PROGRAMMES ANNUELS**

Les programmes antérieurs à 2016 ont tous été réalisés dans leur intégralité.

### **Sur le programme de travaux 2016-2017 (annexes 1 et 2) :**

- 53 opérations sont terminées,
- 1 opération reste à lancer (en coordination avec des aménagements communaux prévus au 1<sup>er</sup> semestre 2020).

### **Sur le programme de travaux 2017-2018 (annexes 3 et 4) :**

- toutes les opérations sont terminées,

### **Sur le programme de travaux 2018-2019 (annexes 5 et 6) :**

- 39 opérations sont terminées,
- 10 opérations sont en cours de travaux,
- 2 opérations restent à lancer (en attente de travaux intercommunaux ou d'informations de la part de maîtres d'ouvrages externes).

### **Sur le programme de travaux 2019-2020 (annexes 7 et 8)**

- 16 opérations sont terminées,
- 14 opérations sont en cours de travaux,
- 6 opérations sont lancées,
- 22 opérations restent à lancer.

Par ailleurs, une coordination est apparue nécessaire avec la maîtrise d'ouvrage de travaux intercommunaux sur la route départementale 21 en traversée d'agglomération de Reyniès.

Le Département prend en charge la réalisation de la structure et du revêtement de la chaussée, le Grand Montauban communauté d'agglomération, celle des réseaux, dépendances de chaussée, trottoirs, éclairages, etc.

Il est proposé d'ajouter cette opération au programme de travaux 2019/2020, pour un montant estimé de 180 000 €.

Enfin, l'opération prévue au programme 2019/2020, consistant à aménager, pour des raisons de sécurité, le carrefour entre la RD 964 et la RD 95 à Saint Cirq, nécessite après des études techniques plus approfondies, une augmentation de crédits de 240 000 €. Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme en conséquence.

## **II – LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES**

### **1) - Construction du nouveau pont de Verdun-sur-Garonne**

Conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, le rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du partenariat public privé et une analyse de la qualité de service pour l'année 2018 est présenté en annexe 9. Ce rapport permettra d'apprécier les conditions d'exécution du service public lié au suivi de l'ouvrage.

Il y est présenté, outre le rapport financier, les actions techniques menées par le délégataire ainsi que les diagnostics effectués pour conduire les actions destinées au maintien en bon état de fonctionnement de l'ouvrage.

On y retrouve notamment, parmi les améliorations et réparations apportées :

- la sécurisation des bassins de rétention pour assurer un dispositif de sortie,
- le nettoyage quasi complet de l'ouvrage, à l'exception de la tête des pylônes et des culées,
- le resserrage de la boulonnerie sur suspentes
- la reprise des fixations cassées
- des reprises localisées de défauts (écaillages, absence de mastic, etc...)

Parmi les éléments diagnostiqués et réparations spécialisées à venir :

- un dispositif de collecte des eaux sous les joints de chaussée,
- des fixations à resserrer,
- des enrroulements à traiter sur les semelles supérieures des pièces de pont,
- des reprises de vis et de rivets sur les gaines de protection des câbles porteurs et des suspentes,
- la réalisation de trous d'évacuation d'eau à l'intérieur des gaines des câbles porteurs.

### **2) - Les itinéraires cyclables : La Vélo Voie Verte « Vallée du Tarn »**

Lors du vote du budget primitif 2017, il a été inscrit en autorisation de programme, un parcours cyclable de l'ancienne plate forme SNCF entre Bressols et la limite du département de Haute-Garonne dans le cadre d'un programme triennal pour un montant de 1 200 000 €.

Le Département de Tarn-et-Garonne, propriétaire de cette plate forme sur le territoire des communes de Labastide-Saint-Pierre, Orgueil et Nohic, a acquis auprès de la commune de Bressols l'emprise sur le territoire de celle-ci.

L'aménagement d'un premier tronçon entre Bressols et Labastide Saint-Pierre a été réalisé en 2018, pour un montant de 400 000 €.

En 2019, l'aménagement de la section Labastide Saint-Pierre – Orgueil vient de se terminer pour un montant équivalent de 400 000 €.

En 2020, la section Orgueil – limite Haute-Garonne sera proposée et viendra ainsi terminer l'ouvrage.

Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne et Madame la Présidente de la Région Occitanie ont été sollicités pour l'obtention de subventions dans le cadre de cet aménagement cyclable.

### **3 – Intempéries, réparation des dommages**

#### ***Intempéries 2018***

Les intempéries du début d'année avec de forts volumes de précipitations ont engendré des dégâts très importants au réseau routier départemental. Les territoires des subdivisions de Valence d'Agen et de Castelsarrasin ont été les plus affectés.

De nombreuses routes ont été momentanément interdites à la circulation, dont

- la RD 813 entre Malause et Moissac,
- la RD 44 - Le Causé,
- la RD 86 E à Lachapelle.

Sur la route départementale n° 3 à Lavit-de-Lomagne, un rétrécissement de la chaussée s'est imposé pour assurer la sécurité des usagers.

Pour ces 4 cas de figure, des études de sol et des levés topographiques ont été engagés pour déterminer les techniques de travaux les plus efficaces.

En ce qui concerne la RD 813, dont la circulation reste ouverte aux seuls véhicules légers, sous alternat de circulation, les propriétés foncières bâties et les terrains riverains ont été achetés par le Département. Ceci permettra le dévoiement du tracé vers le talus amont, dont les travaux vont commencer par la démolition et la déconstruction des bâtiments. Avant la fin de l'année, les travaux de dévoiement de la chaussée commenceront et seront complétés par des équipements de sécurité et de signalisation.

En ce qui concerne la RD 44 à Le Causé, les travaux de drainage et substitution de matériaux d'assise seront réalisés avant la fin de l'année 2019.

La RD 86E à Lachapelle fera l'objet, compte tenu des études réalisées et du faible niveau de trafic, d'un rechargement simple.

La RD 3 à Lavit-de-Lomagne a fait l'objet d'études et de levés topographiques. Elle reste sous observation jusqu'à 2020, date à laquelle des travaux seront entrepris en fonction de l'évolution du terrain.

### **III – INVESTISSEMENTS DIVERS**

#### *Acquisition de matériel de signalisation :*

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police, les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation de 150 000 € a été votée au budget primitif de 2019.

Au 3 septembre 2019, ce programme a été exécuté à 97 %.

Compte tenu des besoins de remplacement de nombreux panneaux de signalisation temporaire de police, notamment pour les chantiers de travaux, les déviations, etc, une dotation supplémentaire de 25 000 € est nécessaire.

Il est proposé d'abonder la ligne budgétaire correspondante à cet effet.

Par ailleurs, il est proposé de valoriser l'attractivité du département, notamment en matière touristique, agricole et gastronomique, en disposant aux principales entrées routières du Tarn-et-Garonne une série de panneaux intitulés « Vivre Ici ! » dont le graphisme reprend les productions et lieux d'excellence.

17 sites sur routes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, à relativement fort trafic et sur l'ensemble du territoire, ont été sélectionnées pour leur mise en place.

Un montant de 65 000 €, correspondant aux seules fournitures, est proposé dans les crédits alloués à la commission tourisme.

La pose des panneaux sera assurée par les équipes, en régie.

Entretien des chaussées et de leurs dépendances :

Pour terminer, il est proposé d'abonder quelques lignes budgétaires de fonctionnement qui permettront, en continuité avec les politiques d'entretien routier de la collectivité, de remettre en état des traverses d'agglomération et d'abattre des arbres en mauvais état sanitaire.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-3,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

### **I – au titre des programmes annuels :**

- Prend acte de l'état d'avancement des programmes 2016-2017 (annexe 1), 2017-2018 (annexes 2 et 3), 2018-2019 (annexes 4 et 5) et 2019-2020 (annexes 6 et 7) ;
- Approuve les modifications de programme de voirie telles que présentées ci-dessus ;

### **II – au titre des opérations spécifiques :**

- Prend acte du rapport annuel 2018 relatif à l'exécution du partenariat public privé du pont de Verdun-sur-Garonne ;
- Prend acte de l'état d'exécution et d'avancement des opérations spécifiques suivantes concernant :

- les itinéraires cyclables : la Vélo Voie Verte "vallée du Tarn",
- les réparations des dégâts sur le patrimoine routier départemental suite aux intempéries de 2018 ;
- Décide de porter l'autorisation de programme « grands travaux routiers » 2019 de 12 190 000 € à 12 610 000 € et d'abonder les crédits de paiement correspondants de 420 000 € ;

### **III – au titre des investissements divers :**

- Prend acte de l'état d'avancement des dépenses de matériel de signalisation selon les modalités susvisées et ratifier les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC